

## Acte 5

# Le dénigrement de certains métiers ou services

Suite à la fusion des ministères créant le ministère du développement durable dans sa configuration actuelle, un discours généralisé dénigrant systématiquement certaines missions et certains services s'est largement développé. Suite au grenelle de l'environnement, les missions qui ne relevaient pas strictement du champ de l'écologie (routes, risques, aménagement, urbanisme, logement...) ont été particulièrement stigmatisées. De même, les services du ministère ont été méthodiquement mis à l'écart au profit de seules agences et établissements publics.

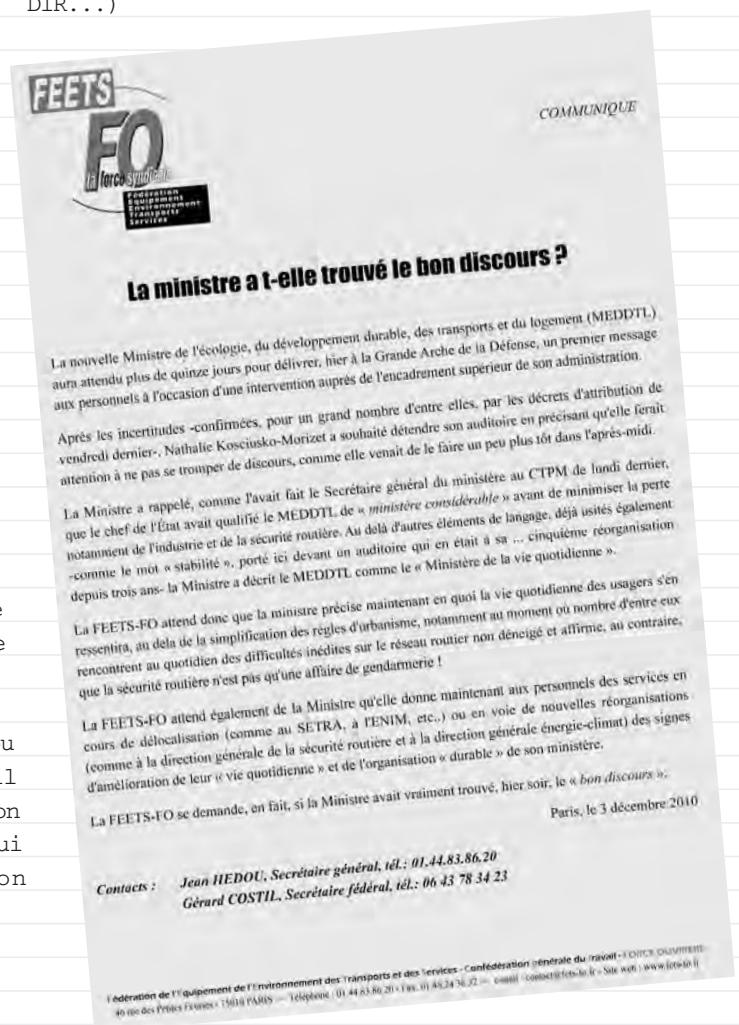
### Le dénigrement de certains services et métiers et la survalorisation de certains services

Toutes les communications du ministère, expressions des ministres vont dans le sens de survalorisation de certains services, notamment les Directions Régionales, et dénigrent les autres services (Directions Départementales, DIR...)

Au-delà du discours ambiant généralisé, des actions concrètes pour stigmatiser encore plus certains services sont clairement affichées :

- Un choix des suppressions d'effectifs sur les services dénigrés,
- Une cotation des postes (dans le cadre de la prime de fonction et de résultats) particulièrement défavorable à certains services. Le signe est fort : le ministère considère que les fonctions dans certains services doivent être moins rémunérées uniquement pour respecter la propagande ministérielle. Cela est d'autant plus révoltant qu'une telle hiérarchie dans les postes ne correspond à aucune réalité sur le terrain.

Des emplois fonctionnels plus accessibles ou mieux rémunérés dans certains services : il s'agit notamment de l'emploi de Direction d'Administration Territoriale de l'Etat qui dévalorise les emplois en Direction Départementale.



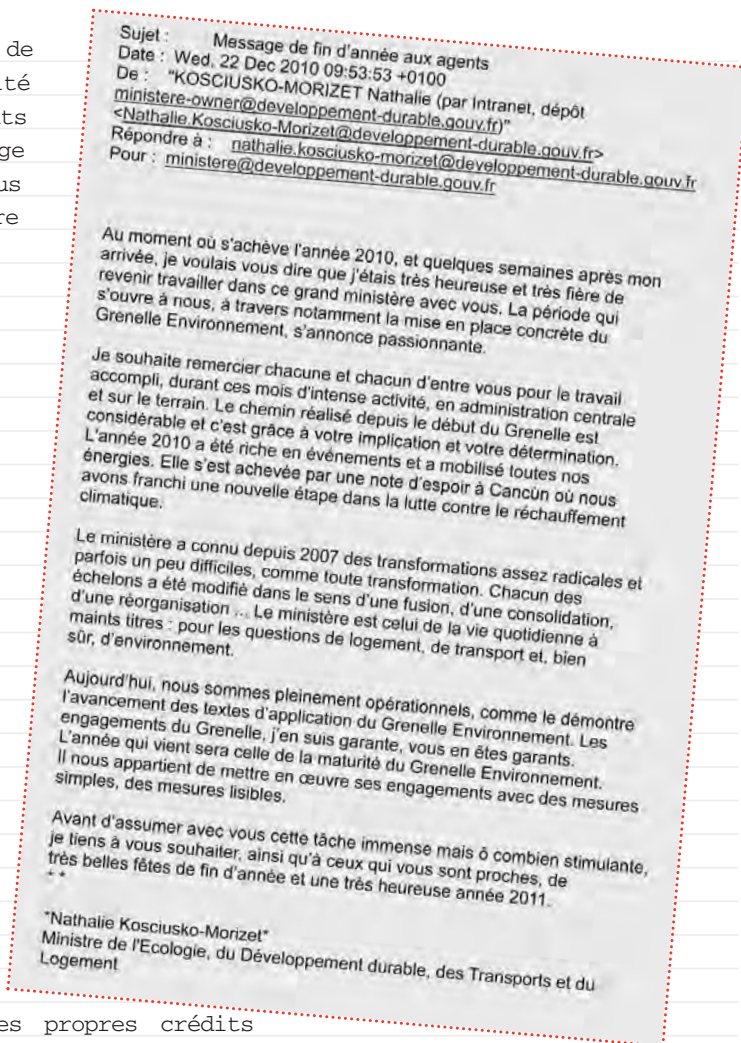
Ce discours et ces choix de dénigrement de services, ne sont étayés par aucune réalité mais ils contribuent à démoraliser les agents des services et à les stigmatiser. Le message véhiculé est malheureusement clair : « vous ne comptez pas, vous êtes un poids, on espère pouvoir se débarrasser de vous ».

## Opérateurs contre services centraux et déconcentrés du ministère

Au-delà de ces faits en interne au ministère, les ministres du développement durable ont établi une ségrégation entre les opérateurs (exemple ADEME, ANRU...) et services (centraux ou déconcentrés).

Ces opérateurs et agences sont omniprésents dans les discours ministériels et ont été mis en avant au détriment du ministère lors du Grenelle de l'environnement...

Enfin, alors que leur gestion des crédits est décriée, et le contrôle sur leur activité notoirement absent, les opérateurs ont été les grands bénéficiaires du grand emprunt et le ministère a dû puiser dans ses propres crédits pour rembourser la dette de cet emprunt !



## Des conceptions archaïques sur les compétences

Parallèlement au dénigrement de certains services, un dénigrement des compétences et des agents du ministère est largement propagé en interne au ministère.

Tout d'abord, par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui n'hésite pas à écrire dans ces rapports :

« établir un plan de gestion des compétences des personnels en place comportant un important volet de requalification pour ceux actuellement utilisés sur des missions qui apparaissent moins prioritaires, tant au niveau national que local, comportant un suivi individualisé des personnels, des actions de formation lourdes, un accompagnement, et la recherche de postes de débouché pour ces personnels soit dans l'administration de l'Etat, soit en dehors. »

ingénierie  
de  
l'aménagement

Ou encore dans les discours oraux des membres de l'inspection :

« Les anciens de l'Équipement sont pour partie non recyclables de manière utile pour porter les enjeux du MEEDDM et doivent être transférés ailleurs (collectivités) et leur recrutement "monolytique et orienté Génie Civil" remplacé par un recrutement sur titre généralisé. Et c'est vrai plus particulièrement pour ses ingénieurs à profil systématique génie-civil qui étaient jusque là les maîtres du monde et qui doivent tourner la page »

Cette doxa des dirigeants ministériels se décline aussi au sein de certaines administrations centrales, qui insistent dans chaque instance en arguant que les agents présents au ministère n'ont pas les compétences nécessaires pour conduire les politiques publiques de l'écologie. Ils vont même jusqu'à publier, contre tout règlement, des avis de recrutements dans le journal « Le Monde ». Lorsque nous interrogeons, ces administrations sur le détail des besoins, sur le nombre d'agents disposant de qualifications répondant à ces besoins... elles sont incapables de répondre.

Enfin, le Secrétariat Général du ministère institutionnalise ces préjugés à travers des groupes de travail inconnus des organisations syndicales et qu'il appelle « groupe Compétence », un lieu où s'entretiennent et se confortent tous ces préjugés.

Tous ces discours de dénigrement, de stigmatisation, de mise au pilori d'une grande partie des agents sont déconnectés de toute réalité puisque :

- beaucoup d'ingénieurs des TPE ne sont pas des Génie-civilistes mais des ingénieurs ensembliers, capables d'intégrer la complexité, de conduire des projets y compris dans les domaines de l'eau, de la biodiversité...
- le génie civil n'a rien de dégradant, au contraire, sa connaissance et sa maîtrise sont indispensables pour relever les défis de développement durable puisque la majorité des émissions de gaz à effet de serre provenant des transports et des bâtiments, des efforts et progrès sont bien à faire dans ces domaines
- des compétences spécifiques en biologie, en biodiversité... sont présentes et doivent être confortées en points d'expertise et non pas en tant que recrutement généralisé.

SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS  
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Force Ouvrière

Groupement fondé en 1855

Paris, le 30 décembre 2009

**La réponse du SNITPECTFO à la carte de vœux 2010 du ministre d'État Jean-Louis Borloo : « SAUVEZ LA BIODIVERSITÉ DU MEEDDM ! »**

Monsieur le Ministre d'État, à peine de retour de Copenhague, où vous avez dépensé des tonnes de CO2 avec le succès qu'on sait, vous vous êtes aperçu qu'il restait encore quelques agents au MEEDDM, sous la couche de neige qui a recouvert le pays, et vous avez donc décidé, à défaut de participer au CTPM, de les autoriser à adresser leurs vœux sous la forme d'une carte imposée.

Cette année, la carte électronique est le seul mode autorisé. Les agents sont donc invités à rayer de leur annuaire professionnel tous les loosers qui ne seraient pas branchés ! Il est vrai que dans les années 70, Maxime Le Forestier chantait « distoi bien qu'à chaque lettre que tu vas poster, c'est la forêt qu'on endeuille par ta volonté », mais pas bêta, il avait tenté de compléter « n'est qu'un prétexte pour le fainéant du texte... ». Aujourd'hui, on serait tenté de compléter « bien sûr, ce n'est qu'un prétexte pour servir les sociétés de conseil en communication » en bien sûr, ce n'est qu'un prétexte pour servir les sociétés de conseil en communication » en bien sûr, ce n'est qu'un prétexte pour servir les sociétés de conseil en communication ». Pour certaines gestion forestière fait du bois une ressource renouvelable. Ainsi, « distoi bien qu'à chaque lettre que tu ne vas pas poster, c'est La Poste, qu'on endeuille, par ta volonté » et le service public qui en pâtit.

Pour annoncer l'année de la biodiversité, la carte présente, pour le règne animal, une abeille et deux ouvriers en bâtiment.. c'est peu, et même pas paritaire, côté hommes-femmes ! Certes, le règne végétal y est prépondérant. Cela veut-il dire que le ministère d'espèces : différents corps de comme un biotope, c'est un milieu de vie pour un grand nombre d'espèces ; différents corps de fonctionnaires, différents métiers, différents services... et tout ce monde s'enrichit de ses différences, ce qui fait progresser les compétences individuelles et collectives, et au final permet un meilleur service public. Or cette carte de vœux caractérise bien la politique ministérielle actuelle : de belles images, mais pas d'action, de la communication pour cacher, derrière la forêt, la disparition des agents... et des ingénieurs des TPE notamment. Les ingénieurs des TPE se rappellent en effet que le DDT (Dichlorodiphényltrichloroéthane) produit insecticide très toxique, a été interdit dans les années 70. Il tuait en particulier les abeilles... aujourd'hui, on le voit renaitre dans les départements ! Et le nombre des agents diminue, diminue... Pour certaines DDT, on attend en 2010 au moins 10 % de baisse, ce qui rend caducs les organigrammes accouchés dans l'urgence et la douleur : attention, espèces en danger !

Monsieur le Ministre d'État, les ingénieurs des TPE vous adressent leurs meilleurs vœux pour la bonne année : santé d'abord et également prospérité pour vous, vos proches (à l'exception des conseillers en communication qui prospèrent suffisamment sur le dos du MEEDDM), mais aussi pour votre ministère, des missions claires et bien définies, des services cohérents et structurés de manière pérenne, un service public être attentif aux agents en général et aux ingénieurs des ces objectifs ambitieux, il vous faudra être attentif aux agents en général et aux ingénieurs des TPE en particulier, qui constituent la majeure partie de votre encadrement, venir en CTPM se écouter, les comprendre et les entendre. Il vous faudra savoir les reconnaître et les valoriser.

Monsieur le Ministre d'État, les agents sont comme les abeilles : s'ils sont bien traités, ils prospèrent, et le miel est abondant. Par contre, énervés, ils piquent...

11, rue Metta) 75003 Paris - Téléphone : 01 42 72 45 24 - Télécopie : 01 42 72 05 67 - Courriel : snitpectfo@snitpectfo.fr - www.snitpectfo.fr

## **La discrimination de certains corps**

La vision archaïque des compétences nécessaires au ministère conduit logiquement à une discrimination sur l'accès aux postes. Par exemple, certains services s'évertuent à réserver leurs postes à certains corps au seul préjugé que les ingénieurs des TPE ne disposeraient pas des compétences pour occuper ce type de fonction.

Pourtant, il n'en est rien : de nombreux ITPE pourraient occuper ces postes, ils en possèdent les compétences et l'ont prouvé par leurs parcours professionnels.

## **Le symbole des cartes de vœux et des messages des Ministres aux agents**

La cristallisation de ce dénigrement institutionnalisé des agents du ministère par leurs propres dirigeants se retrouve également dans les symboliques cartes de vœux du ministère qui font fi de l'existence, de l'expérience ou des métiers de la majorité des agents.

### **Acte 5 du harcèlement managérial :**

**Dire aux agents que leur service ne compte plus dans le ministère, qu'ils n'ont pas les compétences pour répondre aux enjeux du développement durable et qu'il faut aller chercher des compétences à l'extérieur...**

**Alors que les compétences et les services peuvent répondre aux enjeux du développement durable.**

*ingénierie  
de  
l'aménagement*